Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHAMBERY - 7301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 01/10/2026 - 17114 - 2016 B 00510 - 819 697 434 - 2S2M

fidexpert
Conseils

SARL 2S2M

2 Rue Claudius Perillat

73200 ALBERTVILLE

* * *

CODE NAF : 6820A

N° SIRET : 81969743400010

* * *

ETATS FINANCIERS SYNTHETIQUES
DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

* * *
*

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Auvergne Rhône-Alpes

ZAE du Pré Mairy - 81 rue des Carts - PRINGY - 74370 ANNECY
Tél. +33 (0)4 50 27 43 68 - Email : fidexpert.conseils@fidexpert-conseils.com
www.fidexpert-conseils.com
Société par Actions Simplifiée au capital de 200 000 € - Siren 527 570 014 RCS Annecy

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD2026

Désignation de l'entreprise : SARL 2S2M — 2 Rue Claudius Perillat — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 73200 ALBERTVILLE

SIRET : 8 1 9 6 9 7 4 3 4 0 0 0 1 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12

Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122025 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122024 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial*	010		012		
	Immobilisations incorporelles — Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*	028	550 519	030 254 711	295 808	319 208
	Immobilisations financières* (1)	040		042		
	Total I (5)	044	**550 519**	048 **254 711**	**295 808**	**319 208**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	STOCKS — Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	10 403	070	10 403	10 986
	Créances (2) — Autres * (3)	072	710	074	710	10
	Charges constatées d'avance *	092	107	094	107	202
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	5 141	086	5 141	
	Total II	096	**16 361**	098	**16 361**	**11 198**
	Total général (I + II)	110	**566 880**	112 **254 711**	**312 169**	**330 406**

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES — Capital social ou individuel *	120	5 000	5 000
Ecarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126		
Réserves réglementées*	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		
Report à nouveau	134	(18 671)	(24 561)
Résultat de l'exercice	136	**7 799**	**5 890**
Subventions d'investissement	137		
Provisions réglementées	140		
Total I	142	**(5 872)**	**(13 671)**
Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4) — Emprunts et dettes assimilées	156	315 478	342 383
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1 680	1 694
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172	883	
Comptes courants d'associés	173		
Autres dettes	175		
Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	**318 041**	**344 077**
Total général (I + II + III)	180	**312 169**	**330 406**

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	284 560
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	10		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SARL 2S2M**

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

				Exercice N clos le 31122025 (1)	Exercice N-1 clos le 31122024 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	
	Production vendue : biens		215	214	
	Production vendue : services *		217	218	62 800	60 990
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	**62 800**	**60 990**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stocks (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnement)*			240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail - mobilier . . .. - immobilier : . ...)			242	8 309	9 174
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	682	244	6 304	6 176
	Rémunérations du personnel *			250	
	Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant)	380	11 396	252	11 396	10 295
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al 3 du CGI)	255		254	23 400	23 400
	Dotations aux dépréciations			256	
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	4	
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)			264	**49 413**	**49 044**
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	**13 387**	**11 946**
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280		
	Produits exceptionnels		(IV)	290		
	Charges financières		(V)	294	5 588	6 056
	Charges exceptionnelles : Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	(VI)	300		
	Charges exceptionnelles : Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)	306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	**7 799**	**5 890**

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 : 7 799 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
	Amortissements excédentaires (art 39-4 C G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D) 249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44 quindecies)	138		
				Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art 44 sexdecies)	992	342	
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	993		
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127		Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)	181		
	dont divers* : Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641	350	
	dont divers* : Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		
	dont divers* : Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		Déductions exceptionnelles (art 39 decies F)	990		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	7 799	354
Déficits : Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I S seulement)		356		
Déficits : Déficits antérieurs reportables *	dont imputés sur le résultat			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	7 799	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

SARL 2S2M
2 Rue Claudius Perillat
73200 ALBERTVILLE

L'ANNEXE

Loi n° 83.353 du 30 avril 1983
Décret d'application n° 83.1020 du 29 novembre 1983

FIDEXPERT CONSEILS
81 Rue des Carts
ZAE du Pré Mairy
74370 ANNECY
04 50 27 43 68

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de réglementation comptable

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique les dispositions du règlement ANC n°2022-06, homologué par arrêté du 26 décembre 2023, relatif à la modernisation des états financiers.

Ce règlement modifie le Plan Comptable Général et introduit plusieurs évolutions majeures :

- Suppression des transferts de charges : les charges ne peuvent plus être reclassées en produits ;
- Nouvelle définition du résultat exceptionnel : seuls les évènements majeurs et inhabituels y sont désormais comptabilisés ;
- Révision de la nomenclature des comptes : certains comptes ont été supprimés, renommés ou reclassés.

Modalités d'application dans les comptes de la société :

- Aucun évènement majeur et inhabituel n'a été constaté au cours de l'exercice, le résultat exceptionnel est donc nul.

Impact sur les comptes :

- Les modifications n'ont pas entraîné de changement significatif sur le résultat net de l'exercice, en revanche certains soldes intermédiaires ont été impactés ;
- Les comptes N-1 sont également présentés selon les dispositions de la nouvelle réglementation.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilisation différentes de la structure, ces derniers sont comptabilisés et amortis séparément.

Les immobilisations non décomposables sont amorties en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Les immobilisations décomposables sont amorties comme suit :

- Structure : amortissement en fonction de la durée d'utilité de l'immobilisation prise dans son ensemble,
- Composants : amortissement en fonction de la durée d'utilité.

Aucun composant ayant une durée d'utilisation différente de la structure n'a été identifié et individualisé.

Evaluation des amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	2 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Evaluation des créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvce	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains	52 000					52 000
	Constructions sur sol propre	468 000					468 000
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	30 519					30 519
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**550 519**					**550 519**
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
	TOTAL	**550 519**					**550 519**

Amortissements

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre			200 792	23 400		224 192
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier			30 519			30 519
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**231 311**	**23 400**		**254 711**
	TOTAL			**231 311**	**23 400**		**254 711**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	10 403	10 403	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	10	10	
	Débiteurs divers	700	700	
	Charges constatées d'avance	107	107	
	TOTAL DES CREANCES	**11 220**	**11 220**	

Prêts accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	10

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	312 228	27 668	114 244	170 316
	Emprunts et dettes financières divers	3 250	3 250		
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 680	1 680		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	883	883		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**318 041**	**33 481**	**114 244**	**170 316**

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	26 907
Emprunts dettes associés (personnes physiques)	

Capital social

Etat exprimé en **euros**

ACTIONS / PARTS SOCIALES	31/12/2025 Nombre	Val. Nominale	Montant
Du capital social début exercice	500,00	10,0000	5 000,00
Emises pendant l'exercice		0,0000	
Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
Du capital social fin d'exercice	**500,00**	**10,0000**	**5 000,00**

Effectif moyen

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	31/12/2025 Interne	Externe
Cadres & professions intellectuelles supérieures		
Professions intermédiaires		
Employés		
Ouvriers		
TOTAL		

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		**700**
Autres créances		**700**
PRODUITS A RECEVOIR	*700*	

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Charges à payer		**2 862**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**299**
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	*299*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**1 680**
FOURNISSEURS - FACT NON PARV	*1 680*	
Dettes fiscales et sociales		**883**
ORG.SOC.AUTRES CH.SOC.A PAYER	*883*	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			**107**
Charges d'exploitation		107	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**107**

Société à responsabilité limitée de Famille
2S2M
Au capital de 5.000,00 euros
Siège social : 2 rue Claudius Périllat 73200 ALBERTVILLE RCS
CHAMBERY 819 697434

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 30 juin 2026

Le 30 juin 2026, à 9 heures.

Les associés de la société 2S2M, SARL de famille au capital de 5.000,00 euros divisés en 500 parts sociales, dont le siège social est à ALBERTVILLE (73200), 2 rue Claudius Périllat, se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par la gérance.

L'assemblée est présidée par Mr Jean-Christophe SOUQUET, gérant.

Sont présents :
- Mr Jean-Christophe SOUQUET, propriétaire de 499 parts sociales, numérotées de 1 à 499 ;
- Mme Carole SOUQUET, épouse BARTHELET, propriétaire de 1 part sociale, numérotée 500 ;

Soit au total deux associés présents totalisant 500 parts.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :
- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que l'inventaire ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- s'il y a lieu, les accusés réception des lettres de convocations ;
- s'il y a lieu, les pouvoirs des associés représentés ;
- s'il y a lieu, la feuille de présence ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.
Il déclare la discussion ouverte.
Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Les associés décident d'affecter les bénéfices de l'exercice clos le 31 décembre 2025, et qui se chiffrent à 7 799euros, de la manière suivante : affectation en totalité au compte « report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à Mme Carole SOUQUET pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Mr Jean-Christophe SOUQUET
le gérant

Mme Carole SOUQUET

OU

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME PAR LA GERANT

Mr SOUQUET J.Christophe
2, rue Claudius Périllat
73200 ALBERTVILLE
06 22 43 44 51